

Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR) Remplace : BDS000139_20130621

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Stüdring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)
France:
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
N° ORFILA: 01 45 42 59 59
Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.
la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145
Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Fiche de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit: Contient:
des hydrocarbures

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Informations additionnelles sur les dangers: Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)



CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

2 / 12

Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
 Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR) Remplace : BDS000139_20130621

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	01-2119475514-35	-	921-024-6	30-60	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B
Hydrocarbures, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	01-2119473851-33	-	920-750-0	10-30	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H336,H304,H411	B
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclique	01-2119475515-33	-	927-510-4	10-30	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B
CO2	-	124-38-9	204-696-9	5-10	Press. Gas	H280	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	<10	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
 Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO, CO₂

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes



Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE
Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR)

Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
Remplace : BDS000139_20130621

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm



Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
 Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR) Remplace : BDS000139_20130621

acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	EC921-024-6	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	EC921-024-6	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 Assurer une ventilation adéquate
 Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)

la peau et les mains : Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).

Gants recommandés: (néoprène)

The breakthrough time of the glove should be longer than the total duration of product use. If work lasts longer than the breakthrough time, gloves should be changed part-way through.

Depending on amount and duration of use and the risk of contact with the product the gloves manufacturer can assist you in the selection of the right glove material and breakthrough time.

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
 Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)	
Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur CO ₂ .
couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	55-120 °C
Point d'éclair :	< 0 °C (en vase clos)
Vitesse d'évaporation :	2.8 (éther=1)
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	0.9 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.712 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

COV: 685 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux



Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
 Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR) Remplace : BDS000139_20130621

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque une sévère irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C7-C9, N-alcanes, isoalcanes, cycliques	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg



Nom du produit : DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE Date de création/révision : 11.02.16 Version : 3.0
 Ref.Nr.: BDS000139_2_20160211 (FR) Remplace : BDS000139_20130621

		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algae	> 100 mg/l
		LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 100 mg/l
Hydrocarbons, C7-C9, N-alkanes, isoalkanes, cycliques	-	IC50 algae	10-30 mg/l
		LC50 fish	10-30 mg/l
		EC50 daphnia	1-10 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane	-	LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclic	-	IC50 algae	10-30 mg/l
		LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles



Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (naphta's)

14.3. Classe(s) de danger pour le transportClasse: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateurADR/RID - Code tunnel: (D)
IMDG - Ems: F-D, S-U

Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques, 606: Cétones, benzoquinone

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:

R11: Facilement inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à



Nom du produit :	DÉGRAISSANT SÉCHAGE RAPIDE	Date de création/révision :	11.02.16 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000139_2_20160211 (FR)	Remplace :	BDS000139_20130621

long terme.

REVISIONS DANS LE
CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

